

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

83, rue Saint Fuscien 80000 AMIENS www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27 Fax 03 22 22 03 57 courrier@sommenumerique.fr

20130703 DL 01

OBJET:

ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE « ACHATS DE MATE-RIELS DESTINES AUX TECH-NOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'EDUCATION »

Date de convocation : 24 mai 2013

Date de séance: 3 juillet 2013

Date d'affichage : 11 juillet 2013

Membres en exercice: 9

Membres présents : 5

Membres votants: 5

ABSENTS: cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 L'an deux mille treize, le trois juillet à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaient présents: Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Jean-Claude RENAUX et Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du 30 avril 2008 portant sur les délégations du Bureau.
- Vu la consultation lancée par Somme Numérique le 15 mars 2013 ayant pour objet l'acquisition, la livraison et l'installation de matériels informatiques dans les écoles primaires, dans le cadre de la mise en œuvre des Espaces Numériques de Travail pilotée par Somme Numérique.

Cet accord-cadre est passé par un groupement de commandes dont Somme Numérique est coordonnateur

Considérant que chaque lot doit être attribué à plusieurs opérateurs économiques, au nombre de 3 par lot.

 Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 3 juillet 2013 pour l'attribution de cet accord-cadre

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'accord-cadre intitulé « Achats de matériels destinés aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education » est attribué aux sociétés suivantes :

LOT 1	Ordinateurs fixes	ECONOCOM ESI PHYSIC
LOT 2	Ordinateurs portables et Classes Mobiles	HAXES QUADRIA PHYSIC
LOT 3	Tableaux blancs interactifs et tout système de projection interactive (VPI)	OLISYS PJD SERIANS
LOT 4	Tablettes Numériques et caissons mobiles	PHYSIC QUADRIA SERIANS

ARTICLE 2: Le Président est autorisé à signer et notifier l'attribution de cet accord-cadre aux cocontractants retenus.

.../...

ARTICLE 3 : Les entreprises retenues pour chaque lot seront consultées au fur et à mesure des besoins pour la mise en œuvre des marchés subséquents, comme prévu dans le DCE du présent accord-cadre.

ARTICLE 4: Le Président est autorisé à attribuer et signer les marchés subséquents lorsque leur montant est inférieur au seuil des procédures formalisées. Dans le cas contraire, l'attribution sera soumise à la CAO et au Bureau.

ARTICLE 5 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.